



**DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-23
PORTANT DÉCISION D'AIDE POUR LES TRAVAUX DE
REDUCTION DE LA VULNERABILITE DANS LE CADRE
DE L'OPERATION AGLY ALABRI**

[REDACTED]

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly,

VU les statuts du syndicat ;

VU la délibération n°2023-14 du 20 avril 2023 décidant l'engagement de l'opération Agly ALABRI pour la réduction de la vulnérabilité face aux inondations ;

VU la délibération n°2024-39 du 07 octobre 2024 approuvant le règlement d'aide pour les travaux de réduction de la vulnérabilité dans le cadre de l'opération Agly ALABRI ;

Considérant que le rapport d'instruction en annexe considère le dossier de demande de subvention complet et éligible ;

Considérant les éléments suivants issus du rapport d'instruction en annexe :

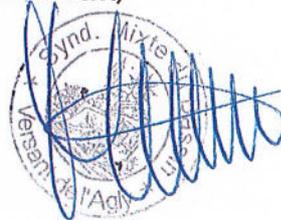
Objet de l'aide	Travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti
Bénéficiaire de la subvention	[REDACTED]
Assiette éligible	2 669 €
Montant de l'aide SMBVA	10% de l'assiette éligible soit 266.90€
Délai de caducité	Date de la décision + 18 mois
Imputation budgétaire	20421

DÉCIDE

- **DE VALIDER** le dossier de demande de subvention de [REDACTED]
- **D'OCTROYER** une aide SMBVA de 266.90 euros à [REDACTED] sous réserve de la réalisation des travaux et de la présentation de factures acquittées ;

Fait à Saint-Paul-de-Fenouillet, le 03 juillet 2025

Le Président,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication

ANNEXE TECHNIQUE

Demande de subvention - [REDACTED]

Tableau de financement prévisionnel				
Coût total	DDTM66	CD66	SMBVA	Particulier
2 669,00 €	2 135,20 €	266,90 €	266,90 €	0 €

Tableau de financement par mesure					
Mesures	Montant devis	DDTM66	CD66	SMBVA	Particulier
Fourniture de 4 batardeaux gonflables pour habitation	2 669,00 €	2 135,20 €	266,90 €	266,90 €	0 €
Coût total	2 669,00 €	2 135,20 €	266,90 €	266,90 €	0 €

Instruction technique du 4/7/2025

- Diagnostic ALABRI réalisé le 25/4/2024 (06605024SMBVA0186)
- 47cm au-dessus du plancher habitable
- Travaux préconisés :
 - o 4 batardeaux
 - o Installation d'un clapet anti-retour
 - o Acquisition d'une pompe d'évacuation des eaux
 - o 2 batardeaux sur annexe
- Travaux prévus sur devis :
 - o 4 batardeaux
- Pertinence des travaux prévus sur devis : **OK avec réserves**
 - o **Le projet permet seulement de protéger jusqu'à une hauteur d'eau de 30cm alors que le diagnostic retient une inondation sur plancher de 47cm pour la crue de référence. La mise en place d'un clapet anti-retour ou des systèmes d'obturation temporaire est fortement recommandée pour protéger le logement jusqu'à la crue centennale.**
- Cohérence des prix des devis : **OK**

AVIS TECHNIQUE FAVORABLE AVEC RESERVES POUR ATTRIBUTION D'UNE AIDE DE 10% SOIT 266.90€